



Peut-on postuler pour un nouvel emploi pendant un stage de la fonction publique territoriale ?

Par **Marc_pa**, le 14/01/2021 à 17:32

Bonjour,

Mon stage d'un an dans la fonction publique territoriale a été prorogé, à la demande de mon chef de service malgré mon investissement. Mes chances d'être titularisé restent minces, je vis mal la situation et je ne sais pas si je pourrais tenir l'année supplémentaire.

Pourriez-vous me dire :

- 1 - S'il est possible de poursuivre mon stage dans un autre service dans la même collectivité ?
- 2 - Si je peux postuler dans un autre service de la même collectivité avant la fin de la prorogation ?
- 3 - Si je peux postuler dans une autre collectivité avant la fin de la prorogation ?
- 4 - Si je peux démissionner ?

Si oui, puis-je prétendre à l'assurance chômage avant de retrouver un nouvel emploi, sachant qu'avant mon année de stage j'ai travaillé plus de 2 ans en temporaire dans des collectivités ?

- 5 - Si je vais au bout des 2 années de stage et que je ne suis finalement pas titularisé, comment ces années sont elles prises en compte dans le

calcul des droits à la retraite ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement.